



## DECLARATION LIMINAIRE DE LA CAPL n°2 LISTE D'APTITUDE CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

Monsieur le Président,

Il serait impensable d'aborder l'examen de l'ordre du jour de cette CAP consacrée à l'examen des listes d'aptitude, sans évoquer ni le contexte des suppressions d'emplois envisagées pour 2014 ni la commande de M. AYRAULT auprès du conseiller M. PECHEUR qui vient de remettre sa copie.

De plus, continuant l'œuvre entreprise par le gouvernement FILLON, Mme LEBRANCHU, ministre de la Fonction Publique, dans sa lettre de mission du 26 février 2013, a commandé elle aussi un rapport sur l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire.

Parmi les 40 propositions du rapport nous relevons pèle-mêle : la remise en cause des catégories A, B et C et la volonté d'en finir avec les statuts particuliers, les préconisations néfastes en matière de rémunération notamment pour ce qui concerne les aides financières attachées à des zonages (zones urbaines sensibles par exemple), la recherche d'une inter-ministériarité forcée pour accompagner les suppressions massives d'emplois, le développement des affectations au profil, la limitation des possibilités d'intervention des CAP, l'introduction de la notion de contractualisation sur certains emplois, et l'inscription dans le statut du fonctionnaire d'une obligation de mobilité ...

Il s'agit là d'une attaque sans précédent contre le statut de la fonction publique établi en 1983. Ironie du sort, ce gouvernement veut enterrer les acquis obtenus sous un gouvernement de même sensibilité, du moins en apparence.

Il est évident, que la modernisation de l'action publique (M.A.P pour les initié-es) n'a décidément rien à envier à la révision générale des politiques publiques (R.G.P.P)..

Les choix budgétaires, qui sont soumis aux choix ultra-libéraux de l'union européenne, trouvent d'ailleurs leur plein aboutissement dans le budget 2014 qui est initié par M. MOSCOVICI.

Dans notre ministère cela va se traduire par 2 600 suppressions d'emplois (dont 1 988 à la DGFIP), qui vont encore aggraver la situation de nos services déjà exsangues.

Ces choix budgétaires vont atteindre, une fois de plus, de plein fouet les agent-es : conditions de travail en constante dégradation, souffrance au travail aggravée, pouvoir d'achat en baisse...

Quant aux promotions par liste d'aptitude, nous nous attendons au pire compte tenu du plan de qualification ministériel qui a été revu fortement à la baisse pour 2012 ! Qu'en-est-il de celui de 2013 ? Quand en aurons-nous connaissance ?

L'estimation des potentialités de promotion allouées à chaque direction est déterminée comme suit : plage d'appel statutaire de la direction au regard de la plage d'appel globale et du nombre d'emplois disponibles.

Comment cette potentialité a-t-elle été calculée sachant que le nombre d'emplois disponibles n'est pas encore connu ? Et quelle est-elle ?

Nous souhaitons a minima connaître le nombre d'agent-es sur la PAS.

La CGT Finances Publiques revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons, un certain nombre d'agent-es ne peut accéder à la promotion par le concours. Elle revendique la mise en place d'un réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude.

Nous tenons à rappeler que la CGT exige que le statut particulier des B DGFIP soit respecté. La promotion par liste d'aptitude ne doit pas représenter plus de 2/5 de la promotion totale en B. Ce taux a été largement dépassé ces dernières années, ce qui a empêché nombre de recrutements par concours, qu'ils soient externes ou internes.

Les modalités d'élaboration de la liste d'aptitude à la DGFIP restent proches de ce qu'elles étaient dans les deux anciennes directions et reproduisent un système qui privilégie le mérite en toute opacité.

En effet, l'appréciation de la valeur professionnelle telle que définie dans le guide des travaux des sélections par liste d'aptitude ne nous permet pas d'avoir une vision claire des chances de chacun.

La CGT Finances Publiques condamne cette modalité de sélection porteuse de dérives clientélistes et qui vise à transformer les élu-es en « jury d'aptitude ».

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- une information collective préalable à la sélection donnant à tou-tes les candidat-es une information identique et évitant les dérives de présélection que peuvent constituer les entretiens individuels ;
- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulant-es et non pour les seuls candidat-es dont le dossier a été classé «excellent» ;
- que l'appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d'aptitude à la mobilité » vus dans le cadre de l'examen de la « valeur professionnelle » n'écarte pas de candidat-es qui auraient un parcours spécifique (agent-es techniques, géomètres cadastrés..) ;
- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.
- une véritable formation professionnelle pour les futur-es promu-es

Par ailleurs, nous vous demandons de nous communiquer les éléments recueillis pour préparer cette sélection, tel que cela est prévu dans l'instruction du 20/08/2013.

Cette année, les règles de gestion sont harmonisées et chaque agent-e promu-e contrôleur devra déposer une demande de mutation pour obtenir un poste de contrôleur. Cette information a-t-elle bien été donnée aux agent-es de la gestion publique ?

Cette année, 315 collègues ont fait acte de candidature, 46 sont classés en excellent, 170 en "très bon" et 99 en "à revoir".

Seul-es les agent-es classé-es en excellent ont une chance d'être promu-es contrôleurs cette année.

La CGT revendique que tous les agent-es qui postulent voient leur dossier classé dans la catégorie «excellent» afin que leurs candidatures puissent être examinées au niveau national, car seule la CAPN peut émettre un avis.

Nous examinerons au cours de cette CAPL l'ensemble des dossiers et vous demanderons des réponses claires et précises quant à vos choix.